

1^{ère} CONFERENCE DES MAIRES : INSTANCE GARANTE DE L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

A l'initiative du Président, David MARGUERITTE la Conférence des Maires s'est réunie, pour la première fois, ce jeudi 24 septembre suite au renouvellement électoral et à l'installation de l'exécutif communautaire (le 13 juillet dernier).

La Conférence des Maires a pour objectif de dresser le bilan du mode de fonctionnement de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), et plus particulièrement du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation. Elle s'assure également du respect des principes de la Charte de gouvernance (socle de grands principes partagés par l'ensemble des 129 communes membres approuvé lors de la création de l'agglomération et réaffirmé lors du Conseil d'installation du 13/07) et est

donc obligatoirement consultée pour avis avant toute évolution de ce document cadre.

La Conférence des Maires est la garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

A ce titre le Président de l'agglomération a rappelé son attachement à cette rencontre :
« Le Cotentin marche sur deux jambes, les grands projets de développement et la proximité. Le trait d'union entre ces deux fondamentaux, c'est vous, c'est la Conférence des Maires. Je souhaite la réunir régulièrement, au moins deux fois par an, pour que les maires que vous êtes soyez parfaitement informés des principales politiques publiques mises en œuvre par le Cotentin ».

Animée par un secrétaire (nommé pour la durée du mandat), celui-ci sollicite la tenue de cette instance à la demande du Président de l'agglomération, lorsque le secrétaire le juge nécessaire ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres. Chaque édile dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En préambule de cette séance, le Président, David MARGUERITTE a

proposé qu'un drapeau aux couleurs du Cotentin puisse être hissé sur l'ensemble des parvis des communes afin de renforcer la visibilité et développer ainsi le sentiment d'appartenance des habitants et usagers à la collectivité. Il a également informé l'ensemble des Maires quant au dispositif de communication renforcé à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux. En effet, la loi Engagement & Proximité réaffirme le devoir d'information des EPCI au profit de l'ensemble des élus du territoire communautaire.

A l'ordre du jour de cette séance, la nomination du secrétaire (reconduction à cette fonction de Gilles SCHMITT, Maire de Joganville) ; la création de la cellule d'accompagnement pour l'émergence des projets communaux ; les différents enseignements suite à la tenue du séminaire de rentrée du Bureau ; la démarche de co-construction liée au projet de territoire et la refonte des Commissions thématiques dans une dimension prospective afin de garantir la co-construction et réfléchir aux enjeux communautaires.

En début d'après-midi, la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) a été installée. Cette instance a pour finalité de s'assurer que les conditions financières de transfert des compétences vers les communes ou vers l'agglomération sont respectées. Autrement dit, dans le cadre d'une restitution de compétence au profit des communes, l'agglomération du Cotentin verse une Attribution de Compensation (AC) afin de garantir la pérennité du service public rendu. Cette 1^{ère} séance dont le rôle a été rappelé aux différents membres a permis également d'élire

son Président, Joël JOUAULT, Maire de TEURTHEVILLE-HAGUE et Conseiller communautaire ainsi qu'Éric BRIENS, V-P en charge des Finances et du Patrimoine à l'agglomération et également vice-Président de la CLECT.